

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET
DE LA PECHE
DIRECTION DES FORETS ET DES RESSOURCES
NATURELLES

LA FILIERE BOIS AU BENIN : ATOUTS ET
CONTRAINTE

Septembre 2004

1- Introduction

La République du Bénin, un pays de 112.622 Km² avec une population d'environ 6 millions d'habitants n'est pas un pays forestier à l'instar de certains pays côtiers de la sous région ouest africaine.

Les formations forestières nationales ne couvraient en 1980 qu'une superficie totale de 78.000 Km² dont 27.000 Km² appartenant au domaine de l'Etat.

Du fait d'une exploitation non contrôlée qui s'opère à l'échelle nationale les ressources forestières s'amenuisent de jour en jour.

Le classement vers les années 1940 à 1950 de 58 massifs forestiers dont 46 forêts classées n'a pas suffi à mettre les forêts à l'abri de leur envahissement par les populations. En réalité, la majorité des massifs du domaine classé et du domaine protégé ne renferment que très peu de ressources exploitables, en quantités bien suffisantes pour satisfaire les besoins de la consommation locale.

L'Etat n'ayant pas les moyens de sa politique, ces forêts ont été et continuent d'être soumises à de fortes pressions humaines et animales. L'exploitation de ces forêts prend de l'ampleur au fil du temps parce que les populations riveraines de ces forêts sont pendant longtemps exclues de leur gestion. Le résultat aujourd'hui est que le couvert forestier national recule de près de 70.000 Ha par an, un des plus forts taux de la sous région. Face à cette situation, la gestion durable des forêts doit requérir de nouvelles politiques et stratégies.

C'est ce vide qu'a voulu combler le Gouvernement du Bénin en démarrant en 1991 son Plan d'Actions Environnementales (PAE) et en adoptant en 1994, une Nouvelle Politique Forestière qui met en œuvre

un programme d'actions prioritaires de développement du secteur forestier.

Ce programme qui vient renforcer les efforts déjà entrepris par les différents plans d'action qui concernent la gestion des ressources naturelles fait le diagnostic du secteur et donne un aperçu sur les orientations et la stratégie de son développement.

2- Situation actuelle du secteur forestier

2-1 Etat général du secteur forestier

Les nombreuses études réalisées sur le sous secteur forestier, l'organisation des mini états généraux du sous secteur et les divers ateliers de réflexion ont abouti aux conclusions suivantes :

-Des potentialités forestières limitées et mal réparties :

Le Bénin ne jouit pas des mêmes conditions climatiques que les états de la sous région et ne peut de ce fait prétendre à l'immense richesse que constitue la forêt dense humide. Mais le potentiel forestier paraît suffisant pour subvenir aux besoins de l'économie traditionnelle s'il est convenablement géré.

Selon une étude de la FAO réalisée en 1980, la situation des formations naturelles est la suivante :

- La zone sud fortement peuplée connaît un défrichement anarchique des forêts naturelles. La production des produits ligneux est devenue très critique et les formations forestières très rares.

- La zone centre avait connu autrefois des massifs forestiers qui ont fait place à une savane forêt sèche. Au nord de la zone subsistent encore quelques formations forestières moins soumises à la pression des populations où des aménagements sont encore possibles.
- La zone nord dominée par la forêt claire, la savane boisée et arborée soumise à une dégradation très poussée abrite les réserves de faune et les parcs les plus importants du pays.

- Une forte régression des surfaces boisées

Elle est due à l'extension de l'agriculture, à l'accroissement de la population et aux méthodes culturales longtemps inadaptées. Les formations naturelles continuent toujours de se dégrader sous l'action des coupes abusives, des feux de brousse, des défrichements et du surpâturage.

- Des besoins en bois en croissance rapide :

Les statistiques concernant le secteur de l'économie du bois ne permettent pas de se faire une idée claire sur la situation, de planifier et d'organiser l'exploitation des ressources forestières. En dépit des activités de reboisement, il ne fait aucun doute que la dégradation des ressources forestières et la croissance démographique ont entraîné une augmentation des besoins en bois.

La conséquence est qu'une partie du bois d'œuvre consommé provient des pays voisins (Togo, Nigéria, Ghana), mais il est difficile d'en préciser le volume qui n'est pas totalement contrôlé par le service forestier. A titre indicatif on signale que les importations dans le Département de l'Ouémé atteindraient 3200m³ de planches et madriers en 2003.

Au niveau du bois énergie la situation n'est non plus reluisante. Même si les disponibilités en bois de feu semblent répondre aux besoins actuels, des déficits sont prévisibles ou déjà perceptibles dans certaines parties du pays. A Boukoubé, une bonne partie de la population est condamnée à utiliser des tiges du mil et du sorgho non pas à titre gracieux mais payant.

- Une mauvaise utilisation des ressources forestières :

Elle est en grande partie gérée par l'ONAB et les exploitations forestiers. Outre les scieries dont les techniques d'exploitation ne sont plus à la pointe du progrès, il existe un nombre élevé de scieurs de long dont les méthodes de sciage occasionnent des pertes considérables. Par ailleurs les mesures prises pour l'économie de bois de feu, l'amélioration des rendements pendant la carbonisation et la recherche d'énergie de substitution sont encore très modestes.

- Des connaissances insuffisantes du potentiel forestier :

Actuellement le service forestier ne dispose ni d'inventaires ni de plans d'aménagement pour toutes les forêts, et n'a que très peu de moyens pour exécuter les travaux préparatoires à toute exploitation forestière, tels que le parcellaire, l'assiette de coupes, le comptage et l'estimation des arbres et des volumes, etc.

Dans le cadre des activités du PGRN, le CENATEL a commencé une vaste étude sur la couverture végétale basée sur l'interprétation des images LANDSAT en 1993 et la préparation des cartes au 1/100.000.

- Les difficultés de l'administration forestière :

Ces difficultés se résument essentiellement :

▶ difficultés de coordination des activités des acteurs intervenant dans gestion du sous secteur forestier,

▶ au peu de moyens financiers et matériels mal gérés pour faire face à tous les problèmes qui se posent au sous secteur forestier

▶ à la complaisance des agents forestiers entraînant la non application des textes de loi,

▶ à la corruption grandissante dans le système du contrôle forestier.

▶ à des pressions de toutes part sur les agents forestiers

Dans ces conditions, l'intervention du service se réduit souvent au contrôle à posteriori des produits sortis des forêts. Par ailleurs les montants des diverses taxes et redevances sont relativement bas (ordonnance N° 74-26 du 22 Mars 1974), ce qui se traduit par des recettes forestières faibles, parfois insignifiantes pendant que les prix de vente des produits forestiers ont continuellement augmenté depuis 1974

- Une exploitation anarchique des ressources forestières :

L'exploitation forestière a connu des changements qui n'ont pas toujours favorisé le développement du secteur.

Ceci a été aggravé par les dispositions restrictives adoptées à un moment donné qui ont eu l'effet contraire à celui qu'on voulait atteindre. En effet, l'introduction de la tronçonneuse vers les années 1970, les suspensions intempestives de l'exploitation, la lutte contre les sorciers et la campagne nationale de production ont accéléré la dégradation des forêts qui sont envahies par des exploitants clandestins, avec parfois la complicité des agents forestiers conjuguée à l'ambiance générale de la non observation des textes dans le pays.

2-2 Actions entreprises et résultats

Face à cette situation, beaucoup d'actions ont été entreprises à travers un certain nombre de projets ou programmes forestiers dont les résultats ont été assez mitigés à cause de l'incertitude des bénéfices attendus à court et à moyen termes, la rentabilité de certaines opérations, les résultats médiocres de certaines espèces introduites et la méfiance des paysans à l'égard de l'administration forestière. On peut citer :

- Le projet "Plantations d'arbres à but multiples" (UNSO/Pays Bas) conçu comme un projet de reboisement, a évolué pour s'intéresser à la protection de l'environnement et aux aménagements anti-érosifs et d'autres actions telles que l'agroforesterie, les plantations d'alignement et les brise vents. Il couvre 3 sous-préfectures de l'Atacora (BK, Matéri et Ouaké) et une dans le Borgou.

Environ 500.000 plants ont été produits avec un taux de réussite de 20%.

- Le projet "Plantations de bois de Feu dans le Sud Bénin " (BAD/OPEP/PAM) vise à l'approvisionnement des centres urbains du sud Bénin en énergie domestique. 6340 ha de plantations ont été réalisés dont 3844 ha dans les forêts domaniales et 2496 ha en plantations rurales.

- Le projet "Promotion de l'économie forestière et du bois" est un programme allemand d'appui à l'ONAB. Il est chargé de la gestion des peuplements des teckeraies, du développement et de la gestion des industries forestières.

- Le projet "Aménagement des bassins versants et lutte contre les feux de brousse" (PNUD/FAO), un programme d'aménagement intégré de bassins versants vise la protection, la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles en vue d'accroître la production agricole. Le projet a réalisé des actions d'amélioration des pratiques culturales, la lutte anti-érosive, la gestion des terroirs villageois, la promotion des feux de brousse, des reboisements et des plantations d'enrichissement des galeries forestières.

- Le projet "développement forestier" est surtout un projet de renforcement institutionnel de la DFRN .Il a permis de réaliser 1690 ha de teck dans la Lama et d'installer deux sites de recherche à Toui et la Lama nord.

- Le projet "Aménagement des parcs nationaux et protection de l'environnement" financé par le FED a visé le maintien des zones protégées du nord dans leur état naturel et la préservation des

avantages des collectivités riveraines. Il a permis de lutter efficacement contre le braconnage dans les parcs nationaux et zones cynégétiques du Borgou et de l'Atacora.

D'autres projets non moins négligeables ont été initiés pour jouer un rôle important dans la recherche de solutions contre la dégradation rapide et inquiétante des ressources forestières. On peut citer :

- le projet Restauration des galeries forestières à Bassila
- le projet Développement pastoral intégré dans le Borgou
- le projet Développement rural intégré de la sous préfecture de Péhunco

Malgré ces efforts louables consentis par le Gouvernement du Bénin, la situation de la dégradation des ressources forestières est loin de s'inverser et beaucoup de problèmes subsistent.

Dans ces conditions, la gestion des forêts doit être repensée. De nouvelles réformes s'imposent. C'est à cela que l'administration forestière s'est investie ces dernières années à travers un certain nombre de mesures qui à terme si elles sont bien suivies, peuvent permettre d'atténuer ou de juguler le mal.

3 - Mesures d'amélioration apportées

Se rendant compte en un moment donné des lacunes que comportent les mesures d'exploitation forestière au Bénin, l'Administration forestière a envisagé un certain nombre de mesures dont les principales sont :

- 1- l'élaboration et la mise en œuvre de 1992 à 1999 du projet de gestion des Ressources naturelles (PGRN) ;
- 2- l'élaboration en 1993 de la loi portant régime des Forêts en République du Bénin et son décret d'application en 1996 ;
- 3- l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle politique forestière en 1994 ;

- 4- l'élaboration en 1994 d'une stratégie de conservation et de gestion des aires protégées ;
- 5- l'élaboration en 1998 d'un plan de conservation et de gestion des parcs nationaux ;
- 6- l'élaboration et la mise en œuvre de 2000 à 2003 du projet de gestion des Terroirs et Ressources naturelles (PGTRN) ;
- 7- la dotation progressive des massifs forestiers de plans d'aménagement participatif,
- 8- la création de la brigade forestière nationale et des brigades départementales;
- 9- la prise de l'arrêté interministériel N° 008/MCAT/MDR/DC/DCE/SRE du 29 juillet 1997 portant modalités d'exportation de bois transformé de Teck et d'autres essences forestières
- 10- la déclaration en 1998 d'une politique d'utilisation des terres autour des réserves de faune ;
- 11- la réalisation de l'audit institutionnel du secteur forestier, avec la proposition d'une stratégie de renforcement du secteur ;
- 12- la mise en œuvre du projet Bois de Feu Phase II financé par la Banque Africaine de Développement pour une meilleure connaissance du potentiel forestier national à travers un inventaire forestier national ;
- 13- la révision de l'ordonnance N°74-26 du 22 mars 1974 à travers une réforme de la fiscalité afin d'aboutir à une taxation différentielle ;
- 14- l'arrêté ministériel n° 1201/MAEP/DCAB/SGM/DRH/SA du 17 août 2004 portant fixation des redevances sur le bois énergie ;
- 15- Le renforcement des effectifs du terrain à travers le principe de recrutement de 80 agents forestiers chaque année pendant dix (10) ans ;

4- Perspectives d'avenir

Toutes ces mesures d'amélioration visent à prendre en compte les éléments suivants dans l'exploitation des ressources forestières :

- ◆ le rapport entre les ressources disponibles et le volume à prélever,
- ◆ l'appui à la constitution et/ou au renforcement des groupements professionnels locaux;

- ◆ l'inventaire et la valorisation des produits autres que le bois, (plantes médicinales et aromatiques, fruits résines, champignons, fibres, etc.), avec le même souci de gestion rationnelle des ressources disponibles,
- ◆ la planification des exploitations,
- ◆ l'élaboration par l'administration forestière de cahiers de charge assortis de conditions spécifiques,
- ◆ la mise en place des infrastructures et équipements nécessaires (voies d'accès, pistes de débardage, moyens de transport, matériel technique etc.)
- ◆ la transformation et la conservation des produits pour une meilleure valorisation (carbonisation, conditionnement, etc.),
- ◆ le réinvestissement d'une partie des revenus générés dans l'aménagement des forêts et le développement du secteur forestier.

Conclusion

Le Gouvernement du Bénin reconnaît déjà l'importance économique et environnementale des forêts aussi bien du domaine classé que du domaine protégé en tant que enjeux réels de développement. Il reconnaît également aujourd'hui que l'Etat ayant une capacité limitée pour bien gérer et protéger ces ressources, la mise en commun des efforts de tous les acteurs apparaît comme la solution nécessaire voire suffisante afin de freiner le rythme d'avancement de l'exploitation forestière dans notre pays.

La réussite viendra de la volonté collégiale de tous les acteurs de gérer de façon rationnelle les ressources naturelles sur la base de nouveaux intérêts clairement identifiés.